

Choses à savoir

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mieux être incinéré qu'enterré. Je ne m'étais jamais posé cette question délicate et peu réjouissante; j'ai reçu votre lettre une heure avant de me mettre à table et, malgré moi, je me suis mis à creuser la question. Eh bien, c'est horrible!

Non, je ne veux pas songer à cela; être réduit en cendres ou en bouillie après sa mort? J'aime mieux ne pas choisir en ce moment. Je préférerais être emporté comme le prophète Elie sur un char de feu. Faites-moi nommer prophète, quoique je n'y tienne guère par le temps qui court; faites descendre sur moi le char de feu et je vous pardonnerai de m'avoir empêché de dîner et de dormir avec votre question troublante.

Très cordialement à vous,

Henri de BORNIER.

Choses à savoir.

AU BAL. — Une jeune fille, dans un bal, n'a pas le droit de faire un choix; elle doit accepter indistinctement tous ceux qui se présentent à elle; et lorsqu'elle a refusé, sous prétexte de fatigue, elle ne peut danser cette danse-là avec personne.

La danseuse garde à la main son mouchoir qu'elle rend le plus petit possible et qu'on ne porte plus étalé comme autrefois, et son éventail, s'il n'est pas suspendu à un ruban attaché à la taille.

Les bouquets se portent au corsage et plus à la main.

Le mouchoir et l'éventail doivent être tenus par la main qui s'appuie sur l'épaule droite du danseur; l'autre main, placée dans celle du cavalier, doit tomber très bas et relève l'extrême bout de la robe. Cette précaution est entièrement utile dans les bals nombreux pour éviter les accrocs, les déchirures et même les chutes.

Il est de très mauvais goût de serrer sa danseuse en dansant, et il est particulièrement disgracieux de la tenir trop éloignée.

Un jeune homme ne doit jamais danser plusieurs fois de suite avec la même personne, ni plus de trois fois en tout dans la même soirée; agir autrement, à moins que ce ne soit avec sa fiancée, serait faire une chose qui n'est pas admise.

Une maîtresse de maison apportera la plus scrupuleuse attention à faire inviter toutes celles des personnes qui sont chez elle, dansant encore; elle n'acceptera jamais ou même ne répondra à aucune invitation, tant qu'une jeune femme ou une jeune fille fait ce qu'on appelle *tapisserie*.

Un jeune homme ne peut refuser à une maîtresse de maison d'aller engager la personne qu'elle lui désigne.

Les danseuses ne doivent pas se déganter, pas plus pour manger quelque chose au buffet que pour une raison de chaleur. Les jeunes gens ne le feront pas davantage; et ces derniers éviteront tout signe de familiarité ou d'intimité; dans aucun cas ils ne porteront l'éventail ou le mouchoir de leur danseuse; ils ne leur parleront pas à l'oreille; ils ne leur serreront pas la main.

En arrivant dans une fête on va serrer la main du maître ou de la maîtresse de maison, qui, en général, se tiennent tous deux à l'entrée d'un des premiers salons. Puis on s'avance et l'on se case un peu comme on le désire.

Tout le temps de la soirée, la maîtresse de maison doit circuler, s'occuper de ses invitées, voir si rien ne leur manque, si elles s'amusent. Au maître de la maison, de son côté, incombe le soin de s'occuper de ses invités, de surveiller le service du buffet et des rafraichissements.

La mode aujourd'hui est de partir d'un bal le plus mystérieusement possible, sans même prévenir le maître et la maîtresse de maison, qu'on est, dans ce cas, dispensé d'aller saluer.

(La Famille.)

Syndicat des forains. — Les forains industriels et commerçants, trop souvent victimes de préjugés ridicules, et qui voient de jour en jour leurs maigres recettes diminuer par le fait d'une récente loi beaucoup trop restrictive, se sont constitués en syndicat afin de mieux sauvegarder leurs intérêts. Ils ont eu là une idée excellente.

L'hiver que nous traversons a été particulièrement pénible pour les forains, dont un très grand nombre n'ont pu gagner le pain de leur famille. En outre, leur matériel détérioré par les intempéries, devra subir de coûteuses réparations, au retour de la bonne saison.

On comprendra donc facilement combien un syndicat peut rendre de services à ces industriels dont la carrière est si difficile. Celui dont le siège est à Lausanne vient d'organiser une tombola en faveur de sa caisse de secours destinée à venir en aide aux membres malheureux. C'est là une œuvre honorable et qui mérite d'être soutenue; aussi engageons-nous nos lecteurs à la favoriser en prenant des billets. Le prix de ceux-ci n'est que de 50 centimes et les gros lots sont de 200 et 300 fr.

Le ou la Genève.

Nous recevons de Clarens les lignes suivantes:

« Tous nos journaux ont annoncé que le nouveau bateau, en construction pour

le compte de la Compagnie générale de Navigation, s'appellera *Genève*.

Les noms de villes sont généralement féminins; dira-t-on *la Genève*, *le Genève*, ou simplement *Genève* tout court?

Entendra-t-on des phrases comme celles-ci: « Je descends à Ouchy pour aller à Vevey par *le Genève*. » « Je viens d'Evian, nous avons parfaitement déjeuné sur *la Genève*. »

Ou peut-être encore, au Casino des Officiers à Thonon: « Comment, vous partez déjà, messieurs? Oui! l'heure est là, nous allons prendre *Genève*! »

(Un abonné). »

Boutades.

Un monsieur est à la recherche d'un appartement; après quelques pourparlers avec le concierge, il avoue à ce dernier qu'il est père de plusieurs enfants.

— Alors, je ne peux pas vous louer, dit le concierge, le règlement s'y oppose.

Au même instant, deux enfants dégringolent l'escalier.

— Et ceux-là? fait le monsieur assez vexé.

— Ce ne sont pas des enfants, monsieur, ce sont les fils du propriétaire!

Entre deux moutards:

Lili (5 ans). — Mon petit frère est retourné au ciel avant-hier au soir.

Toto (6 ans). — Le mien est arrivé du ciel hier au soir.

Lili. — Alors, je parie que c'est le même gosse!

THÉÂTRE. — *Le Voyage de Suzette* attire au théâtre un public toujours plus nombreux. La pièce marche maintenant tout à fait bien. Mme Mary Aubert, charmante dans le rôle de Suzette, se voit redemander chaque soir l'un ou l'autre des couplets qu'elle chante si bien. Et son succès est partagé par ses camarades, tous très bons. Quant à la danseuse, Mlle Ferraro, elle est réellement de première force.

De nombreuses demandes, venues de divers côtés, ont engagé M. Scheler de donner aujourd'hui et demain, dimanche, de 2 à 6 h., deux matinées du *Voyage de Suzette*, matinées qui n'empêcheront nullement les représentations du soir.

L. MONNET

PAPETERIE L. MONNET

Livre de ménage. Prix: Fr. 2.—.

Registres, copie de lettres et toutes les fournitures de bureaux. — Confection sur commande de registres de tous formats, avec réglure et reliure spéciales — Cartes de visite, faire-part, en-têtes de lettres, enveloppes avec raison de commerce, factures, formules de traites, quittances à coupons, etc.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.